

Arrêté N° POL-95/2023

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation à l'occasion de l'organisation et du déroulement de la procession ST RESTITUTE, **organisé par la Municipalité, devant avoir lieu le dimanche 21 Mai 2023**

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre l'organisation et le déplacement du cortège pour la procession de ST RESTITUTE le **dimanche 21 Mai 2023**, circulation interdite entre 15h00 et 18h00, dans les rues suivantes, au fur et à mesure du déplacement du cortège :

Départ : Place de la mairie (Eglise)

-Place de la Maire-Rue du Général Berthézène (de la place de la Mairie à l'Allée des Acacias)

-Arrêt Croix de la Mission

-Retour : Croix de la Mission-Rue du Général Berthézène (de l'Allée des Acacias à la place de la mairie)

Arrivée : Place de la Mairie (Eglise)

Déviations :

-Place de la Mairie fermée - Déviation rue du Peyrou

-Rue du Général Berthézène fermée - (De l'Allée des Acacias à la Place de la Mairie) - Déviation rue de la Cave Coopérative et de la RM 613

-Rue du Salaison fermée - (De la rue du Général Berthézène à la rue du Teyron) - Déviation rue du Teyron et rue du Salaison

Article 2 Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Secrétaire Général, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à

Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Aux responsables des sociétés de transport en commun

- Publiée en Mairie

Mise en ligne le

12/05/2023

Le Maire,

Guy LAURET

